



**MAIRIE DE LONGUEVILLE-SUR-SCIE**

DEPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME  
ARRONDISSEMENT DE DIEPPE  
Canton de Luneray

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LONGUEVILLE-SUR-SCIE**

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 30 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, le trente avril à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués en date du vingt-cinq avril deux mille vingt-six, se sont réunis dans la salle du Conseil de la mairie de Longueville-sur-Scie, sous la présidence de M. Olivier BUREAUX, Maire.

Etaient présents : M. HATCHUEL Albert, Mme BOURDON Marie-Hélène, Mme RIGOULOT Pascaline, M. SUEUR Jean-Michel, Mme CARPENTIER Marie, M. HELUIN Nicolas, M. PATENOTRE Guillaume, Mme MARCHAL Anne-Lise, Mme PLESSIER Estelle, Mme ROQUIGNY Ingrid.

Absents excusés :

- Pascal DELABARRE qui a donné pouvoir à Marie-Hélène BOURDON,
- Stéphane FOGT qui a donné pouvoir à Guillaume PATENOTRE,
- Ingrid ROQUIGNY est arrivée à 18h49,
- Nathalys CARTIER, Miguel BLED.

Secrétaire de séance : M. HATCHUEL Albert.

\* \* \* \* \*

Monsieur le Maire ouvre la séance, accueille ses collègues, fait part des excusés et des pouvoirs et, conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T, propose de désigner un ou plusieurs secrétaires de séance. Sur sa proposition, M. HATCHUEL Albert est élu secrétaire de séance à **l'unanimité**.

Avant d'entamer l'ordre du jour, Monsieur le Maire sollicite l'accord des membres du Conseil Municipal pour rajouter deux points relatifs aux projets du SDE76 :

- Mise en conformité des armoires électriques
- Relanternage Rue Gauthier Giffard.

Ces propositions sont acceptées à **l'unanimité**.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 3 AVRIL 2026**

Monsieur le Maire recueille l'avis des membres du Conseil Municipal sur le procès-verbal de la séance du 03 avril 2026 qui a été transmis à chacun d'eux avec la convocation à la présente séance. Aucune remarque n'étant formulée, **le procès-verbal est adopté à l'unanimité** et signé par chacune des personnes présentes ce jour-là.

**ADMISSION EN NON-VALEUR DE CREANCES – DELIBERATION N°400-20260430**

En septembre 2024, le Service de Gestion Comptable de Montville a communiqué une liste de non-valeurs concernant la commune de Longueville-sur-Scie c'est-à-dire des créances dont le recouvrement est impossible.

Au Conseil Municipal de septembre 2024, les membres du Conseil Municipal de la mandature précédente avaient voté l'admission en non-valeur d'une série de recettes pour des factures de cantine et de garderie impayées et l'annulation des créances de la commune de Belmesnil et du SIRP pour des frais de scolarité 2016/2017 qu'elles n'ont pas honorés faute de concertation en amont sur leur souhait de participer ou non aux frais pour les enfants scolarisés de leur commune à Longueville.

Sur la liste fournie en septembre 2024, d'autres recettes qui n'ont pas été réglées par les communes de Criquetot et Cropus pour les mêmes raisons que Belmesnil et le SIRP concernant aussi les frais de scolarité de 2017 à 2019 pour Criquetot et 2019 pour Cropus.

Le Conseil Municipal avait voté en avril 2025 l'admission en non-valeur de ces créances pour un montant de 6 318,40€, sur le BP 2025 (6 110,94€ pour la commune de Criquetot et de 207,46€ pour la commune de Cropus) mais les écritures comptables n'ont pas été réalisées l'année dernière. C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose de renouveler l'inscription de la dépense à l'article 6541 du BP 2026.

-VU la demande formulée par le Service de Gestion Comptable de Montville sollicitant l'admission en non-valeur d'une série de recettes pour un montant de 6 318,40€,  
-CONSIDERANT que cette somme ne peut être réglée par les collectivités concernées (Communes de Criquetot et Cropus) en raison d'absence d'accords en amont

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

-**décide** d'admettre en non-valeur les créances d'un montant de 6 110.94€ pour la commune de Criquetot et de 207,46€ pour la commune de Cropus soit un total de 6 318,40€,  
-**dit** que le crédit nécessaire sera inscrit à l'article 6541 du BP 2026.

**SDE76 ECLAIRAGE PUBLIC : MISE EN CONFORMITE DES ARMOIRES ELECTRIQUES – DELIBERATION N°401-20260430**

Monsieur le Maire expose le fonctionnement du Syndicat Départemental d'Énergie 76. 63 communes y sont adhérentes, elles proposent au recensement annuel des projets et le SDE76 sélectionne en fonction de critères.

Lors du recensement des projets de travaux pour l'année 2026, Monsieur le Maire a proposé au Syndicat Départemental de l'Énergie, les deux projets suivant :

-Changement des armoires électriques sur le territoire communal et  
-Modification des lanternes de la Rue Gauthier Giffard.

Pour le projet de mise en conformité des armoires électriques, il s'agit d'une affaire de 2020, le SDE76 propose leur changement total. Le coût de l'opération s'élève à 16 698€ TTC, le SDE76 participe financièrement ainsi le reste à charge de la commune est de 6 020,57€ TTC dont la somme de 2 783€ sera récupérée au titre du FCTVA deux ans après.

Monsieur HATCHUEL précise que le montant de l'avant-projet est un maximum, après les travaux ce dernier peut être identique ou minoré.

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire **EP-2020-0-73397-M3363** et désigné « Mise en conformité armoires » dont le montant prévisionnel s'élève à 16 698€ TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 6 020,57€ TTC.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal **décide** :

-**d'adopter** le projet ci-dessus ;  
-**d'inscrire** la dépense d'investissement au budget de la commune de l'année 2026 pour un montant de 6 020,57€ TTC ;  
-**de demander** au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;  
-**d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la Convention correspondante à intervenir ultérieurement.

**SDE76 ECLAIRAGE PUBLIC : RELANTERNAGE RUE GAUTHIER GIFFARD – DELIBERATION N°402-20260430**

En ce qui concerne le relanternage de la Rue Gauthier Giffard, le projet proposé par le SDE76 est de remplacer les 15 lampes SHP par des lanternes LED de type Iridium sur les mâts existants. Dans sa globalité, le projet affiche un TTC de 16 200€, après la part du SDE76, le reste à charge pour la commune est de 6 363€ TTC dont 2 700€ seront récupérées au titre du FCTVA en 2028.

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire **EP-2025-076397-M7132** et désigné « Relanternage rue Gauthier Giffard » dont le montant prévisionnel s'élève à 16 200€ TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 6 363€ TTC.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal **décide** :

-**d'adopter** le projet ci-dessus ;  
-**d'inscrire** la dépense d'investissement au budget de la commune de l'année 2026 pour un montant de 6 363,00€ TTC ;  
-**de demander** au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;  
-**d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la Convention correspondante à intervenir ultérieurement.

**POINT D'INFORMATIONS COMPLEMENTAIRE SUR LE CFU**

Monsieur HATCHUEL apporte des précisions complémentaires suite à sa rencontre avec Monsieur LEROUX, Conseiller aux Décideurs Locaux. Monsieur LEROUX a réalisé une analyse financière de la commune. Monsieur HATCHUEL en fait la synthèse aux membres du Conseil Municipal. Il souligne notamment que l'autofinancement de la commune est très faible voire inexistant ce qui signifie que la capacité d'emprunt de la commune est nulle.

A leur prise de fonctions, au premier mandat, l'équipe municipale a hérité du projet de construction d'une nouvelle école maternelle qui était lancée et ne pouvait être stoppé. Le projet initial de la gouvernance précédente était d'une envergure beaucoup plus importante avec notamment la création d'un pôle culturel comprenant une médiathèque mais sous les conseils de Monsieur LEROUX et au regard de l'impossibilité pour la commune de financer, l'équipe municipale du premier mandat a réduit le projet à la seule construction de l'école maternelle déjà engagée. La commune avait déjà des emprunts en cours comme deux emprunts pour la réhabilitation de la salle des Fêtes, un emprunt pour la mise aux normes des logements communaux, deux emprunts pour le relais du FCTVA.

Par ailleurs, chaque année le fond de roulement diminue. Le compte comptable 515, régulièrement consulté par la Secrétaire Générale, permet de savoir ce qu'il est possible d'engager en dépenses. Plus les recettes perçues sont importantes plus la possibilité de dépenser l'est tout en restant dans les lignes budgétaires votées par le Conseil Municipal lors du Budget Primitif annuel.

### **TAXES LOCALES DIRECTES – DELIBERATION N°403-20260430**

Monsieur le Maire rappelle que les taux d'imposition de la commune demeurent inchangés depuis 2008.

Après présentation de l'Etat n°1259 et exposé de Monsieur le Maire,

Compte tenu de l'état de notification des produits prévisionnels, des taux d'imposition des taxes directes locales transmis par les services de l'Etat et compte tenu de la présentation du BP 2026 qui va suivre, Monsieur le Maire et le Comité des Finances qui s'est réuni le 28 avril dernier proposent de maintenir les mêmes taux que ceux votés l'an passé à savoir :

-Taxe Foncière Propriétés Bâties :	57.27 %
-Taxe Foncière Propriétés Non Bâties :	61.20 %
-Taxe d'Habitation (pour mémoire applicable aux résidences secondaires et dont le produit sera versé pour la part communale à notre commune) :	15,53%

**Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions de Monsieur le Maire.

### **BUDGET PRIMITIF 2026 – DELIBERATION N°404-20260430**

Monsieur le Maire propose à Monsieur HATCHUEL Albert de présenter le Budget Primitif 2026 de la commune. La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à 1 228 723,67€ tandis que la section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à 1 270 637,63€.

Monsieur HATCHUEL donne le détail des grands chapitres de la section fonctionnement :

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
Chapitre 011 – charges à caractère général :	364 200,00€	Chapitre 70 – produits des services :	56 000,00€
Chapitre 012 – charges de personnel :	538 000,00€	Chapitre 73 – impôts et taxes :	35 446,00€
Chapitre 014 – atténuations de produits :	31 000,00€	Chapitre 731 – impositions directes :	411 411,00€
Chapitre 65 – autres charges de gest.courante :	106 040,00€	Chapitre 74 – dotations :	402 787,00€
Chapitre 66 - charges financières :	27 500,00€	Chapitre 75 - autres produits de gestion courante :	133 200,00€
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles :	500,00€	Chapitre 76 – Produits financiers :	1,00€
Chapitre 68 – Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions :	66 471,85€	Chapitre 013 – Atténuations des charges :	5 000,00€
Chapitre 023 – Virement à la sect. Investissement :	89 111,82€	Chapitre 002 – Résultats reportés :	184 878,67€
Chapitre 042 – Opérations d'ordre	5 900,00€		
<b>Total</b>	<b>1 228 723,67€</b>	<b>Total</b>	<b>1 228 723,67€</b>

Le détail des grands chapitres de la section d'investissement est présenté ainsi :

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
Chapitre 16 – emprunts :	68 300,00€	Chapitre 024 – Produits des cessions d'immobilisations :	90 613,18€
Chapitre 041 – Opérations patrimoniales :	13 131,49€	Chapitre 10 – dotations :	23 386,14€
D001 résultat d'investissement :	25 887,14€	Recettes réelles des opérations :	1 048 495,00€
Dépenses réelles des opérations :	1 163 319,00€	Chapitre 041 – Opérations patrimoniales :	13 131,49€
		Chapitre 040 – Op. d'Ordre de transfert entre Sections :	5 900,00€
		Chapitre 021 – Virement de la section Fonctionnement :	89 111,82€
<b>Total</b>	<b>1 270 637,63€</b>	<b>Total</b>	<b>1 270 637,63€</b>

Le détail des opérations d'investissement proposées pour l'année 2026 :

- Opération 87 : aménagement route de Newton Longville 20 207€ de dépenses
- Opération 89 : Logements et locaux communaux 46 811€ de dépenses, 6 138€ de recettes
- Opération 91 : Travaux de voirie 24 540€ de dépenses, 2 550€ de recettes
- Opération 94 : équipement divers : 4 730€ de dépenses
- Opération 98 : Travaux éclairage public SDE76 : 42 554€ de dépenses, 6 930€ de recettes
- Opération 101 : Rénovation Gendarmerie : 1 024 477€, 1 032 877€ de recettes.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le Budget Primitif 2026 de la commune et demande l'autorisation à formuler toutes les subventions possibles auprès de la Région, de l'Etat (DETR / DSIL / FONDS VERT / FNADT), du Département de la Seine-Maritime et de la Communauté de Communes Terroir de Caux si nécessaire et de l'autoriser à signer tout document inhérent aux éventuels projets éligibles.

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adopter le Budget Primitif 2026** équilibré en dépenses et en recettes à la somme totale de 2 499 361,30€ et d'autoriser Monsieur le Maire à formuler toutes les demandes de subventions nécessaires auprès des collectivités susnommées.

Le budget étant maintenant voté, le Conseil Municipal doit délibérer et autoriser Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiements de chapitre à chapitre, conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et dans les limites suivantes :

-Fonctionnement : 7,50%

-Investissement : 7,50%

**Cette mesure est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.**

Monsieur le Maire remercie Monsieur HATCHUEL et la Secrétaire Générale de mairie pour le travail réalisé sur l'élaboration du Budget Primitif 2026. Monsieur HATCHUEL remercie la Secrétaire Générale pour la bonne humeur transmise lors des séances de travail qui fût agréable pour tout le monde.

#### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

-Dates des prochains Conseils Municipaux :

- le 5 juin, date NATIONALE imposée pour désigner les délégués du Conseil Municipal et leurs suppléants dans le cadre de la tenue de l'élection des sénateurs de la série 2 qui aura lieu le 27 septembre 2026
- le 19 juin : CM pour délibérer et voter les affaires courantes

-Repas des Anciens le samedi 3 octobre 2026 midi : tenue des tables par le Maire, les Adjoints au Maire, les Conseillers Municipaux et les membres du CCAS. Mélanie en lien avec Pascaline sur l'organisation.

-L'Union Nationale des Anciens Combattants d'Indochine, des T.O.E. et d'Afrique du Nord convie aux cérémonies du 8 mai pour commémorer le 81ème anniversaire de la victoire de 1945.

-Courrier des Conseillers Départementaux qui félicitent les membres du Conseil Municipal pour leur élection.

-Projet Bibliothèque dans le cadre du Centenaire de la mort de Claude Monet, la bibliothèque propose un atelier avec les enfants du CMJE et les enfants volontaires de l'école, des peintures sur vitres avec la représentation de 3 tableaux.

-14 juin : 90 ans de la Mairie. La Comité Animations peut-il organiser une manifestation pour commémorer cet anniversaire ?

-La DGFIP propose aux communes de revoir les éléments de confort des habitations qui servent de base de calcul à la taxe foncière sur les propriétés bâties. Ces éléments devenus dans les faits très courants sont pourtant absents de l'évaluation de certains locaux. Dans un souci d'équité entre les propriétaires, la DGFIP peut se charger d'intégrer automatiquement les éléments de confort manquants dans les bases fiscales des propriétés concernées. Cela permettrait à la commune de récupérer environ 8 000€ de taxes supplémentaires car 46% des logements communaux seraient concernés.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie ses collègues de leur participation et lève la séance à 21h00.